

Conditions Générales de Vente OGIP-QUALITE

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent les rapports entre OGIP-QUALITE, agissant à des fins professionnelles, pour la **réalisation de prestations de formations intra entreprise et de conseil** et prévalent sur tout autre document.

VALIDITE DE L'OFFRE

L'offre établie par OGIP QUALITE est valable pendant 6 mois après la date d'émission. Le délai d'intervention et la composition de l'équipe mentionnée dans cette offre sont valables 15 jours après l'envoi de la proposition.

COMMANDE

Toute commande est définitive à compter de la signature par le client de l'offre commerciale incluant les présentes Conditions Générales de Vente

CONVENTION

Les prestations entrant dans le champ de la formation professionnelle continue font l'objet d'une convention de formation. Dès réception de la commande, une convention de formation en double exemplaire est adressée au client. Un exemplaire de la convention signée et revêtue du cachet de l'entreprise client doit alors être renvoyée à OGIP dans les meilleurs délais.

PRIX

Les prix sont indiqués Hors Taxes et sont à majorer du taux de TVA applicable en vigueur à la date de facturation.

En cas d'intervention s'étalant sur une durée supérieure à douze mois, OGIP QUALITE se réserve le droit de réviser annuellement ses prix dans la limite de l'évolution annuelle de l'indice SYNTEC suivant la formule suivante : $P = P_0 \times S/SO$ avec S : dernier indice SYNTEC connu au jour de révision et SO : dernier indice SYNTEC connu au jour de l'offre émise par OGIP QUALITE.

CONDITION DE REGLEMENT

Les factures sont établies sur décompte mensuel d'intervention. Leur paiement doit intervenir au plus tard dans les trente jours à la date de facturation par chèque à l'ordre d'OGIP QUALITE ou par virement au compte suivant :

BNPPARB LOOS LES LILLE (00901)

RIB : 30004 00516 00020463422 41

IBAN : FR76 3000 4005 1600 0204 6342 241

BIC : BNPAFRPLIL

Si le client souhaite qu'un organisme collecteur (OPCO) prenne en charge le règlement de la prestation de formation, il devra faire les démarches nécessaires auprès dudit organisme et transmettre l'attestation de prise en charge du montant du prix de l'action de formation par l'OPCO avant le début de la formation.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, le client s'acquittera du solde du coût de la formation.

Si l'attestation de prise en charge de l'OPCO n'est pas reçue à la fin du stage, le client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

RETARD DE PAIEMENT

Toute somme non payée à l'échéance donne lieu au paiement par le client de pénalités fixées à deux fois le taux d'intérêt légal et ce, sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire. Ogip qualité ne pratique pas d'escompte.

En cas de retard de paiement, outre les pénalités prévues aux présentes CGV, et conformément à l'article L 441-6 du Code de Commerce, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 euros sera due.

ANNULATION OU REPORT DU FAIT D'OGIP

Aucune indemnité ne sera versée au client à raison d'un report ou d'une annulation du fait d'OGIP QUALITE. La prestation non réalisée ne sera pas facturée.

ANNULATION DU FAIT DU CLIENT

Toute annulation doit être communiquée par écrit.

Si une annulation intervient moins de dix jours calendaires avant la date de début de la prestation, et si aucun report n'est envisageable, OGIP QUALITE pourra facturer au Client en dédit 50 % du montant du prix de la prestation.

Après le début de la prestation, en cas d'annulation, d'absentéisme ou d'abandon, OGIP QUALITE facturera directement au client la totalité du prix de la prestation. Pour la formation intra-entreprise, la facture présentera le détail entre les sommes dues au titre de la prestation de formation partielle et les sommes dues en dédit.

NIVEAU DE PRE REQUIS ET ADEQUATION

OGIP QUALITE définit pour certaines de ses formations le niveau de pré-requis nécessaire pour suivre les stages proposés. Il appartient au Client d'évaluer ses besoins et de vérifier si les stagiaires inscrits ont bien le niveau de pré-requis attendu pour suivre la formation. Par conséquent, OGIP ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de l'inadéquation des formations qu'elle propose au besoin du client et/ou au niveau de compétence du personnel de ce dernier.

SATISFACTION CLIENT - RECLAMATIONS

La Directrice d'OGIP QUALITE accueillera toute réclamation :

- Par Mail : ogip@ogip-qualite.fr
- Par téléphone : **03 66 19 05 80**
- Par courrier : à l'attention de **Mme HARRACH OGIP QUALITE – 12 Place Philippe de Girard 59800 LILLE**

Elle s'engage à répondre sous cinq jours ouvrés.

PROPRIETE INTELECTUELLE

OGIP-QUALITE déclare être titulaire des droits de propriété intellectuelle relatifs aux matériels pédagogiques mis à la disposition du client.

En conséquence, le Client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier ou de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations OGIP ou à des tiers les matériels pédagogiques mis à sa disposition sans l'accord préalable et écrit d'OGIP QUALITE.

RESPONSABILITE

Pour permettre à OGIP QUALITE de remplir sa mission, il appartient au client de s'assurer que les informations nécessaires lui ont été transmises et dans les temps. A défaut il ne pourra être tenu rigueur à OGIP d'un quelconque manquement à ses obligations. En tout état de cause, la responsabilité d'OGIP QUALITE vis à vis du client ne saurait excéder en totalité le montant payé par le client à OGIP au titre des présentes conditions.

DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Le contrat est régi par la loi française. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les litiges relatifs à l'exécution de la prestation. A défaut d'accord amiable, le Tribunal de Commerce de LILLE sera seul compétent. Toute commande vaut acceptation des présentes conditions générales de vente.

PROTECTION DONNEES PERSONNELLES (RGPD)

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement Général sur la Protection des Données, vous disposez des droits d'interrogation, d'accès, de modification, d'opposition et de rectification sur les données personnelles vous concernant. En adhérant à ces conditions générales de vente, vous consentez à ce que nous collectons et utilisons ces données pour la réalisation du présent contrat. En saisissant votre adresse e-mail, vous êtes susceptible de recevoir des courriels contenant des informations et des offres propositionnelles d'OGIP-QUALITE. Toutes les données personnelles recueillies sont stockées dans un environnement sécurisé et ne font l'objet d'aucune cession. Elles sont conservées trois ans à compter de leur collecte ou du dernier contact émanant de votre part. Vous pouvez vous désinscrire à tout instant. Il vous suffit pour cela de cliquer sur le lien présent à la fin de nos courriels ou d'adresser un mail à ogip@ogip-qualite.fr.

La Direction d'OGIP-QUALITE
 V. HARRACH, le 01/10/2021